

Urbanisme

Suivi par : Marie-Claire BILLET

N/Réf : MCB/260948

Objet : Avis relatif à l'état final du projet d'ISDI à
Vesancy lieudit Mollière

SAS PELICHET ALBERT
À l'attention de Monsieur Chappel
217 chemin des Longes Rayes
BP 129
01171 GEX CÉDEX



Gex, le 16 décembre 2021

Monsieur,

Nous accusons réception de votre correspondance du 19 octobre 2021 sollicitant l'avis de la Communauté d'agglomération sur l'état final du projet d'ISDI, lieudit Mollière sur la commune de Vesancy.

Suite à la complétude de votre dossier le 3 décembre 2021 par deux pièces :

- Note du bureau Ecotope détaillant la renaturation du site ;
- Engagement de votre société à réaliser la renaturation telle que décrite dans le rapport pré-diagnostic écologique « mesures d'accompagnement » et détaillée dans la note de l'écologie,

la Communauté d'agglomération du Pays de Gex émet un avis favorable sur l'état final du site.

Nous prenons note que cet avis doit être annexé au dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter l'ISDI de Vesancy.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président

Patrice DUBOIS
(AIN)

